



Reconnaissante de paternité depuis l'étranger?

Par **singlemama**, le **24/01/2021 à 12:01**

Bonjour,

Mon ex compagnon et père de l'enfant que j'attends vis au Canada et est Canadien. Je suis Française et vais accoucher de notre enfant en France. Le père peut-il faire sa reconnaissance de paternité depuis l'étranger? Peut-il également ainsi transmettre sa nationalité à l'enfant (double nationalité dans ce cas)? Et dernière question, s'il reconnaît en effet son enfant, aura-t-il l'obligation automatique de payer une pension alimentaire pour l'éducation de cet enfant, ou seulement si j'en fais la demande (ce que je n'ai pas l'intention de faire)?

Merci pour réponses.

Par **Yukiko**, le **24/01/2021 à 13:06**

Bonjour,

A ma connaissance, une reconnaissance de paternité anténatale par un étranger n'est pas possible à l'étranger.

La reconnaissance sera possible après la naissance devant l'autorité compétente au Canada et l'acte de reconnaissance pourra être transcrit sur les registres de l'état civil français. Pour en savoir plus, s'adresser à un consulat français au Canada.